

## PAR COURRIEL

Québec, le 6 janvier 2025

Objet : Demande d'accès n° 2025-01-011 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 janvier dernier, concernant pour chacune des 5 dernières années, le nombre d'absences-maladie de plus d'une semaine, et ce, si possible décliné en fonction des corps d'emploi; pour chacune des 5 dernières années, le nombre de départs volontaires, et ce, décliné en fonction des motifs (retraite, mutation ou démission), si possible également décliné en fonction des corps d'emploi; la cible d'heures rémunérées pour la dernière année financière, ainsi que pour l'année financière en cours, telle que fixée par le Conseil du Trésor (le cas échéant); et les documents transmis au dirigeant principal de l'information en vertu de l'arrêté ministériel 2024-01 du MCN;

Les documents suivants sont accessibles et permettent de répondre aux points de votre demande concernant le nombre de départs volontaires et les documents transmis au dirigeant principal de l'information en vertu de l'arrêté ministériel 2024-01 du MCN. Il s'agit de :

1. Nombre de départs volontaires, 1 page;
2. Consolidé MELCCFP - Gabarit du Portrait de l'utilisation de l'intelligence artificielle de chaque organisme public, 3 pages.

Nous vous informons que, concernant le nombre d'absences-maladie de plus d'une semaine pour les cinq dernières années, le Ministère ne peut pas donner suite à votre demande tel qu'elle est formulée. Notre décision s'appuie sur l'article 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). En effet, cet article prévoit que le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Cela dit, voici un extrait du Portrait statistique en santé des personnes au travail 2020-2021 à 2023-2024. C'est ce que nous pouvons fournir sans que cela nécessite du travail manuel et la création d'un nouveau document.

Nombre total de dossiers d'invalidité au MELCCFP	
2020-2021	214
2021-2022	266
2022-2023	308
2023-2024	404

\*Les données reflètent les absences de plus de 3 jours.

\*\*L'augmentation en 2023-2024 est due à l'augmentation du nombre d'employés en lien avec l'intégration du personnel FPTE au 1er avril 2023.

Aussi, nous ne pouvons pas vous transmettre les documents concernant la cible d'heures rémunérées pour la dernière année financière, ainsi que pour l'année financière en cours, telle que fixée par le Conseil du Trésor. Notre décision s'appuie sur l'article 33 de la Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 5

**Nombre de départs volontaires par année financière**

Source : Départs volontaires

Données en date du 2019-04-01 au 2024-03-31

Excluant les étudiants et les stagiaires

Nombre d'employé	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total général
Agents de la paix					12	12
Démission					3	3
Mutation					1	1
Retraite					8	8
Cadres	13	13	18	18	17	79
Démission			1	2	3	6
Mutation	5	7	11	8	5	36
Retraite	8	6	6	8	9	37
Ouvriers	2	2	9	5	5	23
Démission	1	1	9	2	3	16
Mutation					1	1
Retraite	1	1		3	1	6
Personnel de bureau	20	12	27	16	32	107
Démission	5	5	9	9	11	39
Mutation	8	5	11	4	8	36
Retraite	7	2	7	3	13	32
Professionnels	79	96	127	144	179	625
Démission	21	26	40	52	70	209
Mutation	39	45	68	54	60	266
Retraite	19	25	19	38	49	150
Techniciens et assimilés	72	69	101	118	112	472
Démission	27	24	54	62	63	230
Mutation	28	30	25	40	31	154
Retraite	17	15	22	16	18	88
<b>Total général</b>	<b>186</b>	<b>192</b>	<b>282</b>	<b>301</b>	<b>357</b>	<b>1318</b>